PLŒMEUR
PLANVOUR

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215601626-20251202-DB20251221-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du
Mercredi 26 novembre 2025

Séance Publique du
Mardi 02 décembre 2025

AUTORISATION DE SIGNER LES CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE ALOEN

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Ludovic ILLIEN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Michel LE MESTRALLAN, Annie VERDES.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Patricia QUERO-RUEN à Ronan LOAS, Brigitte LE LIBOUX à Jean-Guillaume GOURLAIN, Christian LAURENT à Christian PERRIEN, Martine LIEDOT à Armelle GEGOUSSE, Antoine GOYER à Anne-Valérie RODRIGUES, Christine BARETTE à Cédric ORVOËN, Laëtitia LAFFONT à Pascaline ALNO.

Absent : Loïc TONNERRE.

Secrétaire de séance : Jean-Luc SCIEUX.

Présents	: 25
Pouvoirs	: 07
Absent	: 01

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215601626-20251202-DB20251221-DE

n°21

AUTORISATION DE SIGNER LES CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE ALOEN

Rapporteur : Armelle GEGOUSSE

La Ville de Ploemeur est engagée depuis de nombreuses années dans des actions en faveur de la lutte contre le changement climatique et la transition énergétique.

A ce titre, elle a été labellisée à nouveau « Territoire En Transition ».

Lorient Agglomération, engagée de longue date dans la transition énergétique du territoire, a initié par délibération du 14 mai 2004 la création de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de Bretagne Sud (ALOEN) sous forme d'association régie par la Loi du 1er juillet 1901.

ALOEN de par son statut et ses compétences, est en mesure d'accompagner la ville dans ses actions en faveur de la transition.

Les obligations statutaires de l'agence lui interdisent de facturer des prestations mais l'obligent à intervenir auprès des collectivités par le biais de conventions de partenariat pluri annuelles.

Une convention cadre 2025/2027 non contraignante a été élaborée. Elle a vocation à être complétée de conventions annuelles précisant le niveau d'engagement de la collectivité en fonction de ses objectifs.

La convention reprend dans son annexe les axes du plan d'action Territoire Engagé pour la Transition énergétique (TETE) de la Ville, et cite plusieurs interventions que l'agence a déjà réalisées par le passé comme autant d'exemples d'interventions d'accompagnements qu'elle pourrait proposer à l'occasion de convention annuelles ultérieures que la ville pourrait souhaiter contractualiser.

Pour l'année 2025, ALOEN a contribué à l'organisation d'une action de sensibilisation et de conseils gratuits et personnalisés aux propriétaires ploemeurois volontaires pour l'amélioration de l'isolation de leur habitation à travers une campagne de « thermographie de façades ». Une subvention de 3003.50€ est proposée au titre du partenariat annuel.

A travers ces actions, la ville entend renforcer ses actions en faveur de la réduction de l'impact carbone du territoire, complétant ainsi auprès du public qui en aurait besoin, en particulier ceux ayant des logements anciens, les améliorations qu'elle réalise elle-même sur son propre patrimoine.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » en date du 19 novembre 2025 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

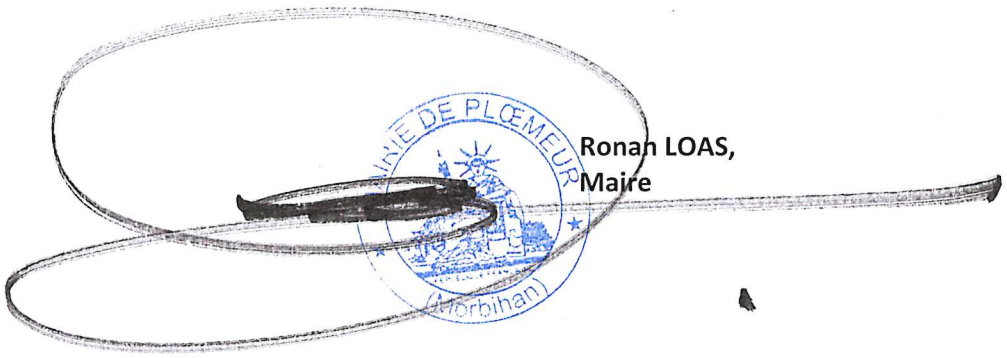
Considérant la nécessité de sensibiliser les ploemeurois aux enjeux climatiques ;

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215601626-20251202-DB20251221-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le maire ou son représentant son représentant à signer la convention cadre pluriannuelle 2025/2027 avec ALOEN
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention annuelle 2025 avec ALOEN définissant le programme d'action et la subvention allouée en contrepartie.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE



Ronan LOAS,
Maire